Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositif canicule 2009 du canton de Vaud

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a mis en place pour 2009 un nouveau dispositif en cas de canicule, avec la collaboration du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Les objectifs de ce dispositif sont de prévenir ou d'atténuer les atteintes dues aux fortes chaleurs chez les personnes les plus vulnérables en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, ainsi que les communes.

Pour prévenir les méfaits de la canicule chez les personnes les plus vulnérables - notamment les personnes âgées, les personnes souffrant d'une affection chronique, celles qui sont isolées à leur domicile, les enfants en bas âge - le Service de la santé publique a développé un nouveau matériel d'information contenant des conseils et des recommandations. Affichettes et dépliants ont ainsi été diffusés à la population par l'intermédiaire des cabinets de médecins et de pédiatres, des pharmacies, des garderies, des magasins Casino et Migros ainsi que des communes. Ce matériel peut être téléchargé sur www.sanimedia.ch.

Sous la coordination des préfets, les communes ont été invitées à déterminer les meilleurs moyens pour atteindre les personnes particulièrement vulnérables et isolées sur leur territoire, en collaboration avec les partenaires sanitaires et sociaux ainsi que la protection civile. Cette mobilisation est complétée par une sensibilisation des gérances qui ont reçu des posters à afficher dans les halls d'entrée des immeubles. L'importance de la solidarité envers ces personnes a été soulignée dans cette information qui contient également le numéro de la centrale des médecins de garde 0848 133 133 à appeler en cas de problèmes de santé liés à la canicule, lorsque le médecin traitant est absent.

Les règles à observer par temps de canicule sont : éviter les efforts physiques, adopter des vêtements amples et légers, préserver la fraîcheur de la maison, rafraîchir le corps à l'aide de douches régulières ou de compresses humides, boire beaucoup et prendre des repas froids riches en eau. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à

nos aînés, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants. Il appartient donc à chacun, voisins, proches et famille, d'être attentifs pendant les périodes de grandes chaleurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 2009

DSAS, Service de la santé publique, Karim Boubaker, Médecin cantonal, 021 316 42 26